



BRP PUBLIE SES RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016

Décembre 11, 2015

BRP PUBLIE SES RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016



Le véhicule côte à côte Can-Am Defender de BRP a été lancé le 18 septembre 2015. © BRP 2015

Faits saillants : Revenu de 1 010,2 millions de \$, soit une augmentation de 10,0 % par rapport au troisième trimestre de l'AF2015 ;

BAlIA normalisé^[1] de 141,5 millions de \$, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à la même période l'an dernier ;

Bénéfice net de 65,5 millions de \$, soit une augmentation de 28,3 millions de \$ par rapport à la même période l'an dernier ;

Bénéfice net normalisé^[1] de 72,8 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action normalisé^[1] de 0,62 \$; et

Lancement du véhicule côte à côte Can-Am Defender dans le plus gros segment de l'industrie des véhicules hors route.

Valcourt (Québec), le 11 décembre 2015 – BRP Inc. (TSX:DOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 octobre 2015. Notez qu'à moins d'indication contraire, toutes les données sont en dollars canadiens. Les résultats financiers complets sont disponibles au www.brp.com.

« Grâce à notre répartition géographique, à la diversification de nos produits et de nos procédés de fabrication ainsi qu'à notre exécution efficace, nous avons obtenu d'excellents résultats au troisième trimestre, indique José Boisjoli, président et chef de la direction. Le lancement du modèle utilitaire Can-Am Defender ce trimestre, qui a d'ailleurs été encensé tant par les médias que par les concessionnaires, nous a permis d'entrer dans le plus important segment de l'industrie des véhicules côte à côte. Nos VTT et nos motomarines ont connu une bonne performance, se traduisant en un gain continu de parts de marché. »

« Malgré l'instabilité économique régnant dans de nombreuses régions, je suis ravi de constater à quel point nous avons progressé depuis le début de l'année. Nous avons bien exécuté notre plan, et notre réseau continue d'être en plein essor partout dans le monde. Je demeure convaincu que nous atteindrons nos objectifs de l'exercice 2016 », conclut-il.

Faits saillants du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 octobre 2015

Les revenus ont augmenté de 92,2 millions de dollars, ou 10,0 %, pour se chiffrer à 1 010,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2015, comparativement à 918,0 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2014. L'augmentation des revenus découle principalement d'une fluctuation favorable de 75 millions de dollars des taux de change, essentiellement en raison de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Les revenus ont augmenté de 263,8 millions de dollars, ou 10,7 %, pour se chiffrer à 2 720,4 millions de dollars pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2015, comparativement à 2 456,6 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2014. Cette augmentation des revenus est principalement attribuable à la hausse des ventes en gros de produits saisonniers et de PAV. L'augmentation comprend une fluctuation favorable de 156 millions de dollars des taux de change, essentiellement en raison de l'appréciation du dollar américain face au dollar canadien, partiellement contrebalancée par l'appréciation du dollar canadien par rapport à l'euro.

Données sur le bénéfice net

PORTRAIT DU TRIMESTRE PAR CATÉGORIE Produits toutes saisons

	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois terminées les	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2015	31 octobre 2014
(en millions de dollars canadiens)				
Revenus par catégorie				
Produits toutes saisons	260,1 \$	227,5 \$	956,6 \$	890,3 \$
Produits saisonniers	476,0	452,9	1 010,6	897,3
Systèmes de propulsion	98,5	83,3	296,4	265,0
PAV	175,6	154,3	456,8	404,0
Revenus totaux	1 010,2	918,0	2 720,4	2 456,6
Coût des ventes	764,2	678,4	2 092,1	1 900,7
Marge brute	246,0	239,6	628,3	555,9
<i>En pourcentage des revenus</i>	<i>24,4 %</i>	<i>26,1 %</i>	<i>23,1 %</i>	<i>22,6 %</i>
Charges d'exploitation				
Vente et marketing	64,0	54,3	202,4	187,6
Recherche et développement	38,3	41,3	116,8	119,2
Frais généraux et administratifs	32,8	37,5	100,8	109,5
Autres charges d'exploitation	7,0	7,8	18,3	8,9
Total des charges d'exploitation	142,1	140,9	438,3	425,2
Bénéfice d'exploitation	103,9	98,7	190,0	130,7
Frais financiers nets	14,2	14,4	43,0	42,3
Perte de change sur la dette à long terme	2,8	29,8	28,4	12,4
Bénéfice avant impôt	86,9	54,5	118,6	76,0
Charge d'impôt	21,4	17,3	38,3	14,4
Bénéfice net	65,5 \$	37,2 \$	80,3 \$	61,6 \$
Montant attribuable aux actionnaires	65,5 \$	37,2 \$	80,3 \$	61,7 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	(0,1)
BAlIA normalisé^[1]	141,5 \$	134,1 \$	286,1 \$	222,0 \$
Bénéfice net normalisé^[1]	72,8	71,9	114,0	79,7
Bénéfice par action – de base	0,56 \$	0,31 \$	0,68 \$	0,52 \$
Bénéfice par action – dilué	0,56	0,31	0,68	0,52
Bénéfice normalisé par action – de base ^[1]	0,62	0,61	0,97	0,67
Bénéfice normalisé par action – dilué ^[1]	0,62	0,60	0,96	0,67

^[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 32,6 millions de dollars, ou 14,3 %, pour se chiffrer à 260,1 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2015, comparativement à 227,5 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2014. L'augmentation est attribuable à une composition favorable des ventes de VCC et de VTT et comprend également une fluctuation favorable de 24 millions de dollars des taux de change.

Produits saisonniers

Les revenus tirés des produits saisonniers ont augmenté de 23,1 millions de dollars, ou 5,1 %, pour se chiffrer à 476,0 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2015, comparativement à 452,9 millions de dollars pour la

période correspondante terminée le 31 octobre 2014. L'augmentation découle principalement d'une fluctuation favorable de 28 millions de dollars des taux de change, partiellement contrebalancée par la baisse des volumes de ventes de motoneiges découlant d'une baisse des livraisons en Russie, en raison du ralentissement économique continu dans ce pays.

Systèmes de propulsion

Les revenus tirés des systèmes de propulsion ont augmenté de 15,2 millions de dollars, ou 18,2 %, pour se chiffrer à 98,5 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2015, comparativement à 83,3 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2014. Cette augmentation des revenus est principalement attribuable à une composition favorable des ventes de moteurs hors-bord en raison de l'introduction du moteur Evinrude E-TEC G2 et une fluctuation favorable des taux de change de 9 millions de dollars.

PAV (Pièces, accessoires, vêtements et autres services)

Les revenus tirés des PAV ont augmenté de 21,3 millions de dollars, ou 13,8 %, pour atteindre 175,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2015, comparativement à 154,3 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2014. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse du volume de ventes de PAV liés aux moteurs hors-bord attribuable à l'introduction du moteur Evinrude E-TEC G2, et une fluctuation favorable des taux de change de 14 millions de dollars.

La **marge brute** a augmenté de 6,4 millions de dollars, ou 2,7 %, pour se chiffrer à 246,0 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2015, comparativement à 239,6 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2014. Cette augmentation de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 5 millions de dollars. Le pourcentage de marge brute a diminué de 170 points de base, pour atteindre 24,4 %, comparativement à 26,1 % pour le trimestre terminé le 31 octobre 2014. La diminution du pourcentage de la marge brute est principalement attribuable à la fluctuation défavorable des taux de change, partiellement contrebalancée par une composition favorable des ventes et, dans une moindre mesure, d'une augmentation générale des prix.

Les **charges d'exploitation** ont augmenté de 1,2 million de dollars, ou 0,9 %, pour atteindre 142,1 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2015, comparativement à 140,9 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2014. Cette augmentation s'explique principalement par une incidence défavorable des taux de change de 3 millions de dollars.

Le **bénéfice net normalisé**^[1] a totalisé 72,8 millions de dollars, soit une augmentation de 0,9 million de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action normalisé^[1] de 0,62 \$, en hausse de 0,02 \$ par action.

^[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS » **Perspectives pour l'année financière 2016** Les perspectives de BRP présentées le 11 septembre 2015 ont été révisées comme suit :

Éléments financiers	Cibles pour l'AF16 par rapport aux résultats de l'AF15
Revenus	
Produits toutes saisons	En hausse de 8 à 10 % (cible resserrée vs en hausse de 7 à 11 %)
Produits saisonniers	De stable à en hausse de 4 %
Systèmes de propulsion	En hausse de 7 à 10 %
PAV	En hausse de 12 à 15 % (cible inférieure augmentée vs en hausse de 10 à 15 %)
Revenus totaux de la Société	En hausse de 6 à 9 % (cible inférieure augmentée vs en hausse de 5 à 9 %)
BAILA normalisé ^[1]	En hausse de 6 à 10 %
Taux d'imposition effectif ^[2]	27 – 28 % (cible supérieure diminuée de 27 à 29 %) Hausse par rapport à un taux d'imposition normalisé de 22,0 % en AF15
Bénéfice net normalisé ^{[1][3]}	En baisse de 3 % à hausse de 4 % (cible inférieure augmentée vs en baisse de 5 à en hausse de 9 %) (Hausse de 5 à 11% en ajustant les résultats de l'AF15 au taux estimé d'imposition de l'AF16)
Bénéfice normalisé par action – dilué ^[1]	1,60 \$ à 1,72 \$ (Augmentation vs 1,55 \$ à 1,70 \$)
Acquisitions d'immobilisations	200 à 220 millions de dollars

^[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

^[2] Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant impôt.

^[3] Hypothèse de charge d'amortissement de 125 millions de \$ comparée à 113 millions de \$ en AF15.

Les perspectives ci-dessus ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société tient à rappeler que les hypothèses utilisées pour préparer les prévisions pour l'AF16, bien qu'elles étaient raisonnables au moment où elles ont été établies, pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Les prévisions ci-dessus ne tiennent pas compte non plus de l'incidence que pourraient avoir d'éventuels éléments non récurrents ou exceptionnels ou de nouvelles ententes commerciales importantes, cessions, fusions, acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions susceptibles d'être annoncées ou de se produire après le 10 décembre 2015. L'incidence financière de telles transactions et de tels éléments non récurrents ou exceptionnels peut être complexe et dépend des faits qui se rattachent à chacun d'entre eux. Nous ne pouvons donc décrire l'incidence prévue de façon complète ou la présenter de la manière dont nous présentons les risques connus auxquels sont exposées nos activités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de nos attentes énoncées dans le présent communiqué de presse. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs*.

Conférence téléphonique et webdiffusion

À 9 h aujourd'hui même (HNE), BRP Inc. tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion pour traiter de ses résultats du troisième trimestre de l'exercice financier 2016. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Une présentation et le lien vers la webdiffusion seront affichés sur la page Investisseurs, sous l'onglet [Calendrier des événements](#).

Pour écouter la version intégrale en anglais de la conférence téléphonique (événement 4228032), composez le 514-861-1681 ou le 800-766-6630 (sans frais en Amérique du Nord). Pour écouter la conférence en français seulement (événement 4228034), composez le 514-392-1478 ou le 866-225-0198 (sans frais en Amérique du Nord). [Cliquez pour les numéros d'actes internationaux](#).

La rediffusion de la webdiffusion sera mise en ligne deux heures après l'événement pour 30 jours.

Pour écouter une reprise instantanée de la conférence téléphonique, composez le 514-861-2272 ou 1-800-408-3053. Pour la version intégrale en anglais, composez le mot de passe 8754491. Pour la traduction française, composez 1224679.

À propos de BRP

BRP (TSX:DOO) est un chef de file mondial en conception, développement, fabrication, distribution et commercialisation de véhicules récréatifs motorisés et de systèmes de propulsion. Son portefeuille comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules tout-terrain et les véhicules côte à côte Can-Am, les roadsters Can-Am Spyder, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. BRP conçoit également sa propre gamme dédiée de produits de pièces, accessoires et vêtements. Avec des revenus annuels de plus de 3,5 milliards de dollars provenant de ventes dans 107 pays, la Société emploie environ 7 600 personnes à travers le monde.

www.brp.com

@BRPnouvelles

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Spyder, E-TEC, G2 et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

-30- Pour les médias :

Valérie Bridger
Conseillère principale, Communications de l'entreprise
T 450.532.5107

Pour les investisseurs :
Philippe Deschênes
Analyste financier
T 450.532.6462

valerie.bridger@brp.com

philippe.deschenes@brp.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant à nos perspectives pour l'année financière 2016 (notamment les revenus, la marge brute, les charges d'exploitation, le BAILA normalisé, le taux d'imposition effectif, le bénéfice net normalisé et le bénéfice normalisé par action), ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les perspectives financières pour l'AF16 ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la concurrence, les lois fiscales applicables aux activités de la Société et les fluctuations des taux de change. En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants : l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la consommation; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; la fluctuation des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; l'incapacité de la Société à se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la

pollution par le bruit; la dépendance envers des concessionnaires, des distributeurs, des fournisseurs, des sources de financement et d'autres partenaires stratégiques qui peuvent craindre certaines conditions économiques; l'importance des frais fixes; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs à obtenir un accès convenable à du capital; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption d'ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; les clauses restrictives contenues dans les accords de financement et autres contrats importants conclus par la Société; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; la perte des services de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance du marché et des compétences techniques spécialisées; l'incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques; l'issue défavorable à la Société d'une réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail des produits; la dépendance envers les relations avec les clients pour la vente d'équipement d'origine; une mauvaise gestion des stocks; les risques liés aux activités internationales; l'incapacité à améliorer les produits existants ou à créer et à commercialiser de nouveaux produits; la protection des droits de propriété intellectuelle; la défaillance de systèmes de technologie de l'information; la baisse du prix d'anciennes versions de produits vendus sur le marché d'occasion et l'offre excédentaire des concurrents; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; l'augmentation des coûts du carburant; la détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription d'une assurance convenable; les dépenses liées aux sociétés ouvertes; l'exercice des activités par l'intermédiaire de filiales et l'influence importante de nos actionnaires principaux détenant des actions à droit de vote multiple.

BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, sauf si elle y est tenue par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent communiqué renvoie à certaines mesures non définies par les IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, le bénéfice de base par action normalisé et le bénéfice dilué par action normalisé, en vue de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires de la performance opérationnelle de la Société. La Société est d'avis que les mesures non définies par les IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance opérationnelle, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance opérationnelle de la Société, ce qui fait donc ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes autrement, lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance opérationnelle d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels et d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du présent rapport de gestion pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés par la Société et les mesures définies par les IFRS les plus comparables.

Pour une image haute résolution, veuillez consulter notre [bibliothèque médiatique](#) à l'aide des renseignements de connexion ci-bas :

Usager : media.brp

Mot de passe : brpimages